



**MAIRIE DE CHEMAUDIN**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 03 NOVEMBRE 2015**

*Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 03 novembre 2015 à 18h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sabrina BAILLARD, Sandrine CHAINHO, Philippe FAGOT, Sonia GOUGET, Léa LAROSA, Séverine ONILLON, Sandrine PERROT, Daniel VANNIER, Henri VERNERÉY

**Absents excusés** : Samuel DROMARD ayant donné pouvoir à Philippe FAGOT, Olivier LARQUE ayant donné pouvoir à François DODANE

**Secrétaires de séance** : François DODANE

**Ordre du jour de la séance**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2015
2. Election du délégué CAGB suite à la nouvelle élection municipale de François
3. Réalisation de l'étude de faisabilité pour les locaux de la Mairie
4. Reprise du projet intergénérationnel par la Commune avec ses conséquences
5. Attribution du marché Prestations Périscolaires et extrascolaires suite à consultation
  6. Acquisition parcelle AE13 rue des Chauvières
  7. sauvegarde du patrimoine : compte-rendu CAUE
  8. Contrats GDF Suez
  9. Devis SOBECA
  10. Devis alignement
11. Précision sur la délibération de l'acquisition des terrains HEBERT
12. Tarifs des activités du Centre Socio-culturel 2015-2016
13. Délibérations modificatives de régularisation
14. Demande emplacement pour camion ambulant FoodTruck
15. Questions diverses

-----  
**1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2015**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Petite remarque de Monsieur le Maire à l'attention du correspondant local de l'Est républicain présent à la réunion. L'article concernant une demande de suspension de contrat par une famille de la micro-crèche n'engage que le correspondant.

## **2. Election du délégué CAGB suite à la nouvelle élection municipale de Franois (délibération)**

*Suite aux élections municipales de Franois dues à la démission de plusieurs conseillers municipaux et du Maire, de nouvelles élections de délégués communautaires doivent avoir lieu.*

*Pour être conforme à la loi n°2015-264 du 09 mars 2015 et par arrêté DRCT-MI 2015-1005-013, le nombre de délégués passe de 137 à 112 soit 55 délégués pour Besançon (inchangé) et 57 délégués pour les 57 communes restantes, soit 1 délégué par commune.*

*Le Maire propose une liste de deux délégués (titulaire et suppléant). Après avoir voté Mr Gilbert Gavignet est élu délégué Communautaire Titulaire de la CAGB et Mme BRIENTINI Marie-Pascale déléguée Communautaire Suppléante de la CAGB.*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

*Le Maire de Pirey par courrier nous fait part de son désaccord sur l'application de ce décret. Il nous propose de se joindre à lui pour interpeller le Préfet et présenter un recours au Tribunal Administratif sur le point suivant :*

*-Déni de démocratie car les délégués de plus de 1000 habitants ont été élus au scrutin de liste les 9 et 16 mars 2014.*

*Le maire propose de faire un courrier au Préfet et au Conseil Constitutionnel pour dénoncer :*

- Le déni de démocratie*
- La disparition de la parité*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'envoi de ces 2 courriers.***

## **3. Réalisation de l'étude de faisabilité pour les locaux de la mairie (délibération)**

*Pour faire suite à la réunion de conseil du 29 septembre 2015 et de la réunion de travail, un devis du bureau d'étude Archi.tech est présenté pour une étude de faisabilité.*

*Plusieurs scénarios sont envisagés :*

- Restructuration de la mairie existante*
- Aménagement de la mairie dans les locaux de l'école Jules Ferry avec réflexion sur le devenir des locaux de la mairie existante.*

- *Construction d'une salle polyvalente avec intégration de locaux mairie en périphérie du village sur la zone de loisirs.*

***Les prestations pour cette mission étant très complexes, le conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis du Cabinet Archi.tech pour un montant de 17 500 € HT.***

#### **4. Reprise du projet intergénérationnel pour la commune avec ses conséquences (délibération)**

*Pour faire suite à la réunion du 29 septembre 2015, le maire et les adjoints ont rencontré le Crédit Mutuel afin de voir les possibilités de financement du projet intergénérationnel sans occulter le financement d'autres projets communaux.*

*Au vu des finances de la commune, le Crédit Mutuel soutient ce projet à hauteur de 700 000€ et s'engage à financer la commune sur ses différents projets à hauteur de 1 400 000 €.*

*Le conseil municipal accepte donc d'effectuer ce projet en assurant la maîtrise d'Ouvrage*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à créer un budget annexe et à acheter le terrain viabilisé, propriété de SARREST CM-CIC.***

#### **5. Attribution du marché Prestations Péri-scolaires et extrascolaires suite à consultation (délibération)**

Trois prestataires de services ont été consultés pour le projet péri-scolaire et extrascolaire suivant un cahier des charges précis.

- UFCV
- LES FRANCAS
- FAMILLES RURALES

Seule les Francas ont répondu à cette consultation.

Budget prévisionnel 2016 pour un montant total de 243 585€ avec une participation communale de 112 566€. Coût total des TAP 49 907€.

***Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition des Francas et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de Moyens pour une durée de 3 ans***

#### **6. Acquisition parcelle AE 13 Rue des Chauvières (délibération)**

La parcelle AE 13 prévue pour l'alignement de la rue des Chauvières doit être reprise par la commune. Un acte notarié est nécessaire. Elle sera acquise sans soulte. Les frais de notaire sont à la charge de la commune. Accord à l'unanimité.

### **7. Sauvegarde du patrimoine : Compte-rendu CAUE**

La commune a demandé au service de la CAUE d'examiner les différentes maisons de caractère au centre du village et de nous établir un rapport concernant celles-ci sur les caractéristiques propres à chaque habitation.

La version définitive est présentée : 23 maisons sont répertoriées.

En cas de demande de DP ou de PC un avis du maire sera émis au service instructeur afin de respecter les prescriptions générales et les recommandations inscrites dans ce document.

Celui-ci sera annexé au prochain PLU lors d'une prochaine modification.

### **8. Contrat GDF Suez**

Sujet non traité par manque d'informations.

### **9. Devis SOBECA(délibération)**

Un manque d'éclairage notoire vers le passage piétons de la Combe au Prêtre, nécessite la pose d'un nouveau candélabre.

Devis de l'entreprise SOBECA pour un montant de 3 463,32€ HT .

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le maire signe ce devis et autorise le maire à effectuer les demandes de subventions.**

### **10. Devis alignement (délibération)**

Alignement dans le virage, route de Dannemarie sur Crête après le stade (propriété Mr PEYSSON).

Un devis du Cabinet ROBERT géomètre est proposé pour un montant de 1 247.09€HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le maire signe le devis du cabinet ROBERT.**

**11. Précision sur la délibération de l'acquisition des terrains Hébert (délibération)**

Pas de numéro de parcelle dans la délibération émise pour l'achat du terrain Hébert pour

La zone de loisirs, c'est une erreur « de plume ».

Une nouvelle délibération sera prise avec le numéro de la parcelle.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.***

**12. Tarifs des activités du centre Socio-culturel 2015-2016 (délibération)**

*Rectification du tarif baby gym 60€ au lieu de 75€*

***Accord à l'unanimité***

**13. Délibérations modificatives (délibération)**

➤ Budget Commune

Suite aux travaux réalisés rue de la Combe, il faut réintégrer les frais d'étude de la PVR réalisés par le cabinet ROBERT, une modification budgétaire est nécessaire pour pouvoir récupérer le FCTVA :

RI c/2031-041           + 1 909.82€

DI c/2151-041           + 1 909.82€

➤ Budget Petite Enfance

Suite à une erreur de plume dans l'équilibre des opérations d'ordre budgétaire, une modification budgétaire est nécessaire :

DF c/6811-042 + 0.65€

DF c/61522               - 0.65€

➤ Budget Commerces

Suite à la liquidation judiciaire de la SNC Melet-Caillier, la Commune doit restituer le dépôt de la caution au liquidateur Me Guigon, une modification budgétaire est nécessaire :

DI c/165               + 1 800€

RI c/165 + 1800€

### ➤ Budget Assainissement

Suite aux travaux d'amélioration de l'assainissement dans la ZI, il faut réintégrer les frais d'études réalisés par B.E.J, une modification budgétaire est nécessaire pour pouvoir récupérer le FCTVA :

DI c/2158-041 + 4 664€

RI c/203-041 + 4 664€

### **14.Demande emplacement pour camion ambulant Food Truck**

Après discussion le conseil municipal décide une réflexion plus approfondie du commerce présenté.

Décision reportée au prochain conseil municipal

### **15. Questions diverses**

- Les logements sociaux au petit Champsol ont été attribués, les futurs locataires arriveront au 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- Un PC pour un sillo à sel aux ateliers municipaux a été déposé par la commune. La commune étant désignée comme une personne morale, le service instructeur nous oblige à faire signer le projet par un architecte.
- Ancienne maison DUVOIS : Aucune nouvelle du permis de démolir, donc à priori accord tacite.
- Mme IOTTI ATSEM au groupe scolaire Denise Arnoux demande une dérogation pour que son fils Tom puisse fréquenter l'école à Chemaudin à la rentrée. Accord à l'unanimité.
- Devis de panneaux pour accessibilité et divers panneaux signalétiques à l'intérieur du village pour un montant total de 3 763€Ht.
- Une enquête sur les rythmes scolaires est proposée par les Parents d'élèves pour une éventuelle modification des horaires des TAP.
- Vidéo projecteur école : une demande de devis à l'entreprise BURO INFO est demandée pour l'achat de 2 vidéos projecteurs.
- Remboursement AVIVA : sur proposition du maire le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de AVIVA correspondant au règlement d'indemnités journalières pour un montant de 4 340,41€

**ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE**

**Délibération 2015-82** : Acquisition terrain HEBERT – Zone de loisirs

**Délibération 2015-83** : Projet intergénérationnel

**Délibération 2015-84** : Etude de faisabilité pour projets communaux

**Délibération 2015-85** : Courrier à Mr STEHLY

**Délibération 2015-86** : Encadrement des élèves pour les trajets pour se rendre aux APC

**Délibération 2015-87** : Devis France Télécom – rue de la Combe

**Délibération 2015-88** : DM n°1 Budget Assainissement

**Délibération 2015-89** : DM n°1 Budget Bois

**Délibération 2015-90** : Micro-crèche : suspension d'un contrat suite à un changement de situation

**Délibération 2015-91** : Motion de soutien à l'AMF

**Délibération 2015-92** : Courrier à Mr SELMANE

**Délibération 2015-93** : Validation et dépôt des dossiers pour l'Ad'AP

**Délibération 2015-94** : Fondation du Patrimoine

**Délibération 2015-95** : Approbation des statuts du SICA

**Délibération 2015-96** : Modification des statuts de la CAGB

**Délibération 2015-97** : Tarifs des activités 2015-2016

**Délibération 2015-98** : Visite du Sénat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35.

<i>GAVIGNET Gilbert</i>	
<i>DODANE François</i>	
<i>BRIENTINI Marie-Pascale</i>	
<i>HARDY Charles</i>	
<i>BAILLARD Sabrina</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	<i>Pouvoir à G. GAVIGNET</i>
<i>FAGOT Philippe</i>	
<i>GOUGET Sonia</i>	
<i>LARQUE Olivier</i>	
<i>ONILLON Séverine</i>	
<i>PERROT Sandrine</i>	
<i>VANNIER Daniel</i>	
<i>VERNEREY Henri</i>	